



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA
PROTECTION DU PUBLIC

DB 6022

BUREAU DES ACTIONS DE PREVENTION ET DE
PROTECTION SANITAIRES - B.A.P.P.S.
JS

Tél : 01.49.96.33.70
ou 01.49.96.33.71

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE MUTATION

D'UN DÉBIT DE BOISSONS A CONSOMMER SUR PLACE

(Art. L.3332-3 et L.3332-4 du Code de la santé publique)

PROPRIÉTAIRE(S)

Concernant le débit de boissons de **4ème Catégorie n° 13266**

Sis

65 BOULEVARD DE SEBASTOPOL 75001 PARIS

Raison sociale

SAS ABIRAJ

Président

M. SHANMUGANATHAN ANOJAN

Siège social

65 BOULEVARD DE SEBASTOPOL 75001 PARIS

Date de la précédente déclaration **24/09/2014**

EXPLOITANT(S)

Le / La nommé(e),

M. SHANMUGANATHAN ANOJAN

Né(e) le

04/02/1992 à SAINT-DENIS - département 93

Nationalité

FRANCAISE

Domicilié(e)

21A ROUTE DE SAINT DENIS 95170 DEUIL-LA-BARRE

Agissant en qualité de

Président de la SAS ABIRAJ

DÉCLARE(NT) VOULOIR :

Exploiter à partir du 02/11/2019 le débit de boissons susvisé.

Ce débit était précédemment tenu par M. MATHIVANAN MATHIAS en qualité de président de la SAS VIJAYA, société locataire gérante.

M. MATHEVANNAN THIYAGARAJAH était gérant de la SARL JESSHAN.

Il(s) / Elle(s) a (ont) certifié :

ne pas être justiciable(s) des articles L.3336-1, L.3336-2 et L.3336-3 du Code de la santé publique

De laquelle déclaration, le présent récépissé lui (leur) est délivré conformément à la Loi.

Fait à PARIS, le **18/10/2019**

Le présent récépissé ne comporte garantie ni du droit d'exploiter un débit, ni de la validité du titre de propriétaire ou de gérant, invoqué par le déclarant ni de l'exactitude des déclarations susmentionnées.



P. LE PRÉFET DE POLICE

P. LE DIRECTEUR DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
Le Chef du Bureau des Actions de Prévention et de Protection Sanitaires

L'adjoint au Chef de la Section des Licences

Marie-Christine RONOT